

COMMUNE De MARTIGNA - BUDGET EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mil VINGT TROIS, le 28 FEVRIER à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 28 FEVRIER, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :

Jean-Charles DALLOZ, Maire - Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe— Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint - Karim BENHALIMA - Maurice BONDIER --- Catherine CAMPANINI - Eric DANJEAN – Thierry MICHAUD – Bruno MONTEIL - Claire SAURAT ;

ABSENT : Fernanda TEIXEIRA

Secrétaire de séance : Eric DANJEAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

| | |
|---|-------------------------|
| que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de | 22 859.30 euros |
| que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 sont de | - 2 388.00 euros |
| alors l'exercice 2022 a généré un excédent de | 20 471.30 euros |

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 :

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- soit **en réserve** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **20 471.30 euros**

Pour copie conforme et certification,
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

